Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU Genevois

DECISION N° DEC-2026-154

Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'opération « Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées sur le secteur Les Pesses à Feigères »

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;
Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 4 : développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne ;
Vu la délibération n° 20231127_eauasst_121 du Conseil communautaire du 27 novembre 2023 portant attribution du marché à bons de commande pour des travaux de branchements et d'astreinte sur des canalisations d'eau potable et assainissement ;
Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière d'assainissement (hors gestion des eaux pluviales urbaines) ;
Vu la délibération n° b_20260223_eauasst_014 du Bureau communautaire du 23 février 2026 portant attribution de l'accord-cadre de travaux sans tranchée et de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Genevois (marché n° 2025-63) ;
Vu la délibération n° c_20260302_fin_007 du Conseil communautaire du 02 mars 2026 modifiée portant adoption du budget primitif 2026 – Budget annexe Régie assainissement ;
Vu la délibération n° c_20260330_adm_012 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois ;
Vu la délibération n° c_20260330_adm_016 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire, et notamment solliciter toute aide financière auprès d'organismes publics ou privés pour des projets approuvés, et approuver les plans de financement correspondants (crédits prévus au budget), accepter et signer tous les documents afférents ;
Vu le dossier de demande de subvention, annexé à la présente décision ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

Considérant :

- Que la Communauté de Communes du Genevois exerce les compétences eau potable et assainissement sur son territoire, gérées par le Service des eaux ;
- Que le Service des eaux doit effectuer des investissements pour la rénovation de ses installations ;
- Que les conduites d'eaux usées existantes passent sur des parcelles privées et sont en mauvais état ;
- Que les branchements d'assainissement existants sont non conformes ou défectueux ;
- Que la Communauté de Communes a décidé de réaliser des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées sur le secteur « Les Pesses » sur la commune de Feigères ;
- Que ces travaux doivent permettre l'amélioration du fonctionnement du réseau d'assainissement sur le secteur « Les Pesses » ;
- Que les travaux avec tranchées sont réalisés par l'entreprise RAMPA dans le cadre du marché à bons de commande de branchements, attribué par délibération n° 20231127_cc_eauasst_121 du Conseil communautaire du 27 novembre 2023 susvisé ;
- Que les travaux sans tranchées sont réalisés par l'entreprise TST dans le cadre du marché à bons de commande de réhabilitation, attribué par délibération n° b_20260223_eauasst_014 du Bureau communautaire du 23 février 2026 susvisé ;
- Que l'opération « Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées sur le secteur Les Pesses à Feigères » est susceptible de bénéficier d'aides du Département de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du 12ième programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2025-2030) ;

DECIDE

Article 1 : de lancer l'opération « Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées sur le secteur Les Pesses à Feigères » pour un montant prévisionnel s'élevant à 60 139,61 € T.T.C. soit 72 167,53 € T.T.C.

Article 2 : d'approuver le plan de financement détaillé dans le dossier de demande de subvention annexé à la présente décision.

Article 3 : de solliciter les aides du Département de la Haute-Savoie à hauteur de 40 % et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 50 %.

Article 4 : de valider la réalisation de cette opération d'eaux usées (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eaux usées (ou le cas échéant de sa déclinaison régionale).

Article 5 : de valider la mention dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous Charte Qualité nationale des réseaux d'eaux usées.

Article 6 : de demander au Département de la Haute-Savoie et à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse l'autorisation de démarrage anticipé de l'opération avant notification de leur décision d'attribution.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

Article 7 : d'accomplir toutes les démarches et **de signer** tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Archamps, le 17 novembre 2026
Le Président, Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision :
- Télétransmise en Préfecture le 20/11/2026
- Publiée le 20/11/2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

COMMUNE DE FEIGERES
REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES
SECTEUR LES PESSES

Dossier de demande de subvention



Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

Sommaire

1. Présentation générale du projet 3
1.1. Présentation de la Communauté de Communes 3
1.2. Données géographiques de la commune de Feigères 4
1.3. Présentation du projet 4
1.4. Objectifs des travaux 5
1.5. Contexte du dossier de demande de subvention 6
2. Description technique des travaux 7
2.1. Recueil de données 7
2.2. Nature des travaux 7
2.3. Maitrise foncière 8
2.4. Réfection de tranchée 8
2.5. Contrôles qualité 9
3. Planning prévisionnel des travaux 9
4. Montant estimatif des travaux 10
5. Annexes - Détail Quantitatif Estimatif (DQE) 11
5.1. Annexe 1 : DQE – Travaux Sans Tranchées 11
5.2. Annexe 2 : DQE – Travaux avec Tranchées 11
5.3. Annexe 3 : DQE – Contrôles de qualité – Eaux usées 11

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

1. Présentation générale du projet

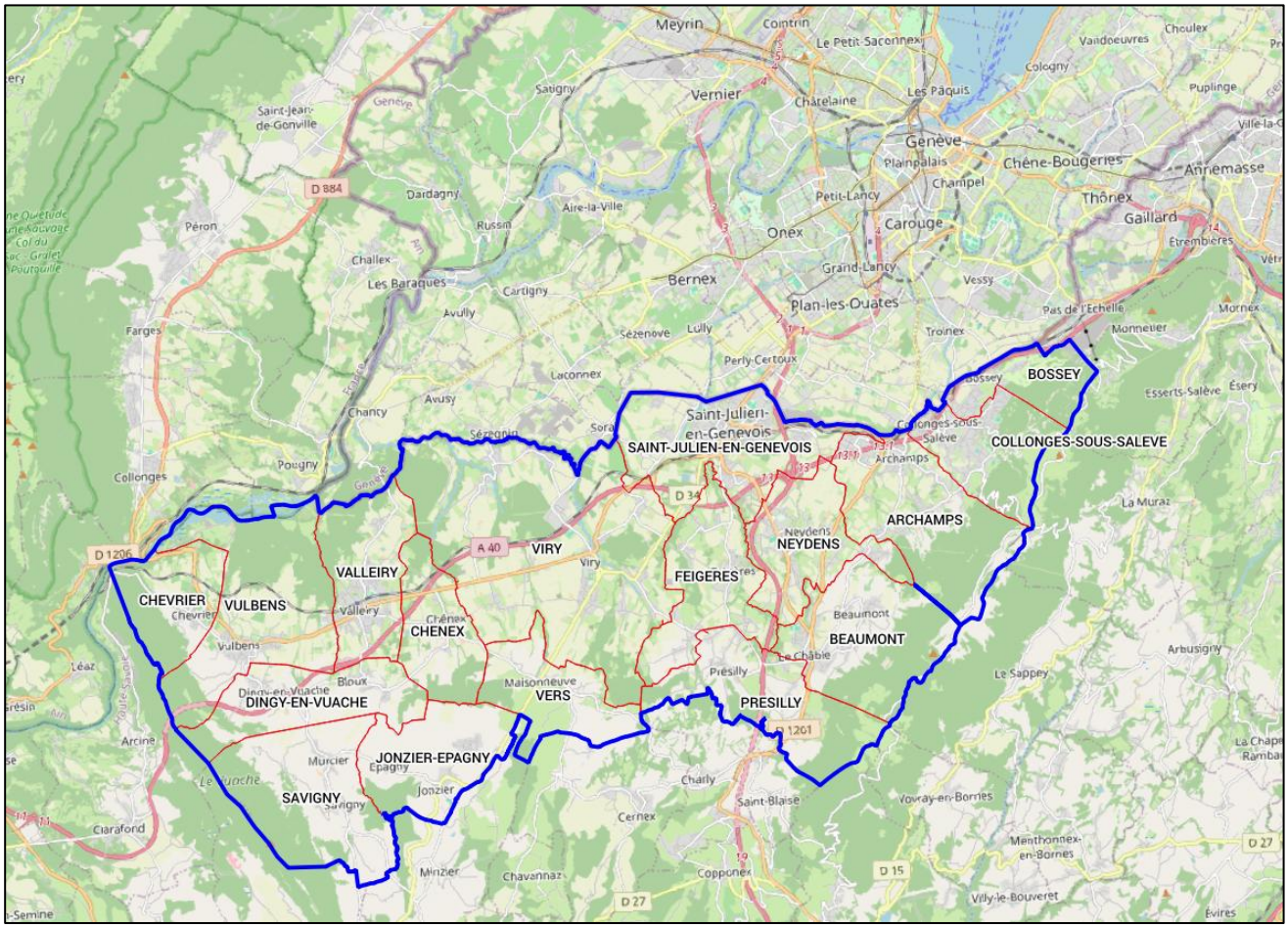
1.1. Présentation de la Communauté de Communes

Le territoire de la Communauté de Communes du Genevois (CCG) est situé au nord du département de la Haute Savoie, entre les massifs des Alpes et du Jura. Bordé par les montagnes du Salève (1 379 m) et du Vuache (1 106 m), il forme une plaine aux paysages verts composée pour moitié de terres agricoles. Il est limitrophe avec le Canton de Genève.

La Communauté de Communes du Genevois (CCG) a été créée en 1996. Elle a repris la compétence intégrale eaux usées depuis le 1er janvier 2013 laquelle était gérée auparavant par les communes.

Le territoire regroupe 17 communes françaises : **Archamps, Beaumont, Bossey, Chênex, Chevrier, Collonges-sous-Salève, Dingy-en-Vuache, Feigères, Jonzier-Epagny, Neydens, Présilly, Saint-Julien-en-Genevois, Savigny, Valleiry, Vers, Viry et Vulbens**.

En 2026, il compte 49 893 habitants dont 16 222 à Saint-Julien-en-Genevois, la ville-centre (D'après le recensement de 2023). Le territoire de la CCG s'étend sur 152 Km².



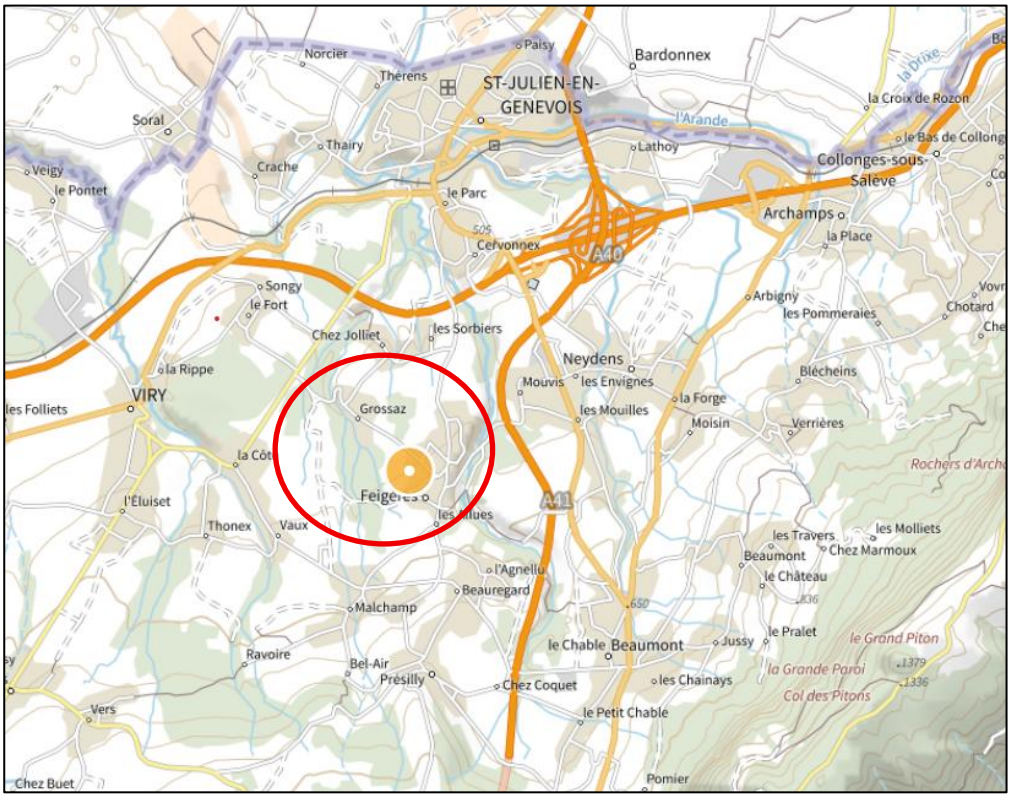
Plan de situation

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

1.2. Données géographiques de la commune de Feigères

La commune de Feigères est située dans le département de la Haute-Savoie à 5 kilomètres au Sud de l'agglomération de Saint Julien en Genevois. Elle fait partie du canton et de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois.
La commune s'étend sur 7.7 km² et compte une population totale de 1 924 habitants selon le dernier recensement de la population datant de 2023, soit une densité de 250 habitants par km².

Le projet est réalisé pour le compte de la Communauté de Communes du Genevois, entité responsable de la compétence eau et assainissement sur l'ensemble des 17 communes de son territoire.



Localisation de la commune

1.3. Présentation du projet

La Communauté de Communes du Genevois souhaite réaliser des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées sur le secteur « Les Pesses » sur la commune de Feigères.

Le secteur est actuellement raccordé à l'assainissement collectif pour la gestion des eaux usées. Le projet prévoit donc, d'une part, de réhabiliter des canalisations d'eaux usées en mauvais état et présentes sur des parcelles privées sans servitudes de passage ; et, d'autre part, de renouveler des branchements d'assainissement non conformes ou défectueux.

Pour ce faire, il est prévu :

En travaux avec tranchée (travaux traditionnels) :

- De poser environ 50 ml de branchements neufs avec raccordement au réseau existant ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

- De créer 3 regards d'assainissement ;
- De créer 2 de boites de branchement en limite de propriété.

En travaux sans tranchée :

- De chemiser environ 90 ml de réseau d'assainissement ;
- De réhabiliter 4 regards d'assainissement.

Il est également prévu :

- Un constat réalisé par un commissaire de justice avant les travaux ;
- Un constat réalisé par un commissaire de justice après les travaux ;
- De procéder à la remise en état des parcelles.

A l'issue des travaux, il est également prévu d'établir des conventions de servitudes de passage avec les propriétaires des parcelles afin de formaliser la présence de réseaux d'assainissement publics sur des parcelles privées.



Localisation de la zone des travaux

1.4. Objectifs des travaux

Les travaux concernent donc :

COMMUNE DE FEIGERES – REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES – SECTEUR LES PESSES

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

Les aménagements d'assainissement proposés permettront :

- La **réhabilitation par chemisage des canalisations** présentant un mauvais état, afin de restaurer leur intégrité et de limiter les risques de dégradation ou de dysfonctionnement ;
- Le **renouvellement des branchements d'assainissement**, afin de mieux préserver l'environnement en supprimant les exfiltrations d'eaux usées liées aux branchements défectueux ou non conformes.
- La **suppression des apports d'eaux claires parasites,** notamment liés aux infiltrations au niveau des canalisations présentant des défauts d'étanchéité. Leur suppression permettra de limiter les volumes transitant inutilement dans le réseau, d'améliorer le fonctionnement global du système d'assainissement et de réduire les sollicitations des ouvrages situés en aval ;
- La **régularisation de conduites publiques actuellement présentes sur des parcelles privées**, certaines portions du réseau étant implantées sans convention de servitude de passage. L'établissement des conventions de servitude de passage permettra de formaliser la présence de ces ouvrages et de sécuriser les conditions d'accès nécessaires à leur entretien ;
- La **délimitation des parties publiques et privées des branchements,** par la création de boîtes de branchement en limite de propriété. Ces ouvrages permettront d'identifier clairement le point de séparation entre le réseau public et les installations privatives, tout en facilitant les interventions ultérieures.

1.5. Contexte du dossier de demande de subvention

Le réseau du bassin versant de la station d'épuration de Neydens draine des eaux claires parasites en temps de pluie et en période de ressuyage entrainant des débordements en temps de pluie. D'autre part, la STEP de Neydens est en surcharge et ne respecte pas ses normes de rejet ainsi que le bon état écologique du cours de l'Aire.

Conformément à l'objectif du nouvel arrêté d'exploitation de la STEP de Neydens et le respect du bon état de l'Aire, l'objectif à 15 ans est de zéro déversement hors situation exceptionnelle pour cette STEP.

Ainsi, dans le cadre de l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement du bassin de Neydens, communément appelée « Diagnostic BNFP », réalisé en 2013 par le bureau d'études Réalités Environnement, il a été préconisé des travaux de renouvellement et de réhabilitation par chemisage des réseaux d'eaux usées sur la commune de Feigères sur le secteur dénommé « Les Pesses ». Les travaux préconisés sont détaillés dans le paragraphe « 2.2 Nature des travaux ».

C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent dossier de demande de subvention qui fait justement référence au « **Contrat Eau et Climat – Bassin de l'Arve 2026-2027** » de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC). L'intitulé de la fiche action complète ciblée est « **Mises en conformité du système d'assainissement de Neydens : réseau et station d'épuration** » avec comme enjeu cible la « **Réhabilitation des réseaux du bassin versant de** Neydens » (Code action : POL-ASS-9b).

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

Les références de la fiche action et de l'enjeu ciblés sont présentées dans le tableau suivant :

Identification de l'action		
Volet	*POL*	Pollution
Thème	*ASS*	Assainissement
Action	*9*	
Sous action	*b*	Réhabilitation des réseaux du bassin versant de Neydens
Code action	**POL-ASS-9b**	
Intitulé de l'action	Code complet	Mises en conformité du système d'assainissement de Neydens : réseau et station d'épuration

ENJEUX			
PDM 2022-2027	Oui	I-D-3-ASS0302-0231684 I-D-3-ASS0402-0231685	Réhabilitation des réseaux du bassin versant de Neydens Construction d'une nouvelle STEP de Neydens avec bassin de stockage restitution
PBACC	Non		
Autre	Oui	Mise en conformité du système d'assainissement de Neydens	

2. Description technique des travaux

2.1. Recueil de données

Le projet est élaboré à partir des documents suivants :

- Les Demandes de Travaux (DT) réalisées auprès des multiples concessionnaires ;
- Le cadastre de la commune ;
- Le levé topographique du secteur concerné ;
- Les investigations terrain réalisées sur site (inspections télévisées) ;
- Etude diagnostique des réseaux d'assainissement du bassin de Neydens – Réalités Environnement 2013 (Diagnostic BNFP) ;

Compte tenu de l'environnement et de l'encombrement souterrain dense, il sera obligatoire de réaliser marquage piquetage au sol avant travaux sur la base des IC réalisées.

2.2. Nature des travaux

Les travaux proposés dans le cadre du présent projet comprennent la réhabilitation de réseaux d'eaux usées et le renouvellement de branchements d'eaux usées existantes. Il est également prévu de manière générique :

- Réhabilitation par chemisage de 90 ml de réseaux d'eaux usées ;
- Renouvellement de 50 ml de branchements en Polypropylène DN125 SN8 ;
- Pose de 3 regards visite béton DN1000 et tampon d'accès Fonte DN600 400 KN ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

- Pose de 2 boites de branchement en limite de propriété DN800 et tampon d'accès Fonte DN600 400 KN ;
- Les raccordements au réseau existant ;
- La réfection de voirie et remise en état provisoire et définitive des sols ;
- Les levés topographiques et l'édition des plans de récolement.

Les profondeurs des 2 regards existants de raccordement sont suffisantes (2.38 m & 2.83 m) pour permettre les raccordements des nouveaux branchements des riverains et le croisement des réseaux existants.

2.3. Maitrise foncière

L'intégralité des canalisations à réhabiliter par chemisage sont exclusivement sur des parcelles privées, pour lesquelles des conventions de servitudes de passage seront nécessaires. Les autorisations ont été obtenues auprès des propriétaires.

2.4. Réfection de tranchée

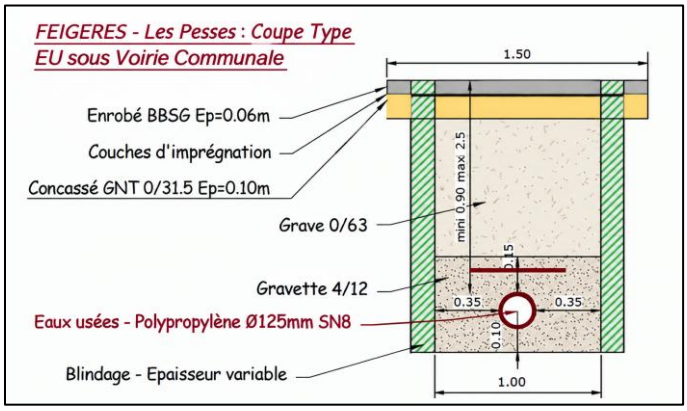
Les renouvellements de branchements se feront, en parties, sur voiries communales, sur parking privé en pavés et sur cours en terres et en pelouse.

Quelques soit le passage (pelouse ou champ, chemin, voirie communale ou voirie départementale), les canalisations seront enrobées de gravette 4/12.

Sur les parties en champ (ou sous pelouse), les matériaux extraits seront remis en place sur l'enrobage en gravette de la canalisation.

Sur les parties voirie, les matériaux extraits seront évacués et remplacés par du 0/63 (grave naturelle ou recyclé) afin de maintenir leur stabilité. Les structures de chaussée prises en compte pour la réfection de tranchée sont les suivantes :

Pour les voiries communales :



Coupe type de réfection de tranchée – Voirie communale

- Une couche de grave recyclé 0/63 au-dessus de la gravette (épaisseur variable) ;
- Une couche de grave concassée 0/31.5 (épaisseur 10 cm) ;
- Une couche en béton bitumineux dosé à 150 kg/m2 (épaisseur 6 cm) avec 10 cm de redans de part et d'autre de la tranchée.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

Pour les champs et espaces verts :

- Remise en place des matériaux extraits (épaisseur variable) ;
- Remise en place de la terre végétal + Engazonnement ;

Pour le parking en pavés :

- Une couche de grave recyclé 0/63 au-dessus de la gravette (épaisseur variable) ;
- Une couche de grave concassée 0/31.5 (épaisseur 10 cm) ;
- Lit de pose en sable ;
- Une dépose soignée des pavés existants sur l'emprise de la tranchée, leur stockage pendant la durée des travaux, puis leur repose après reconstitution de la structure, en respectant autant que possible le calepinage et l'aspect du revêtement existant.

2.5. Contrôles qualité

Les essais de contrôle CANALISATION EAUX USEES sur les réseaux gravitaires et ouvrages d'accès (inspections télévisées et des essais d'étanchéité (regard et canalisation)) seront réalisés par un organisme de contrôle externe, comme prévu au Fascicule 70 et les chartes des organismes subventionneurs.

3. Planning prévisionnel des travaux

L'objectif est de démarrer les travaux pour le courant du mois d'octobre 2026. Les travaux seront réalisés dans le cadre des marchés à bons de commande de la collectivité :

- Les travaux avec tranchées : Marché à bons de commande « Travaux de branchements et d'astreinte sur des canalisations d'eau potable et d'eaux usées - Marché n°2023-053 » qui a été attribué au groupement BESSON – RAMPA – MEGEVAND.
- Les travaux sans tranchées : Marché à bons de commande « Travaux sans tranchée et de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable - Marché n°2025-063 » qui a été attribué au groupement TST / RAMPA.

Le chantier est prévu pour une durée totale de 2 mois. Le planning envisagé (hors intempéries) est le suivant :

- Dépôt demande subvention : Septembre 2026 ;
- Début des travaux : Octobre 2026

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

4. Montant estimatif des travaux

Le chiffrage a été élaboré pour :

- Les travaux avec tranchées : à partir du marché à bons de commande « Travaux de branchements et d'astreinte sur des canalisations d'eau potable et d'eaux usées - Marché n°2023-053 » - Communauté de Communes du Genevois.
- Les travaux sans tranchées : à partir du marché à bons de commande « Travaux sans tranchée et de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable - Marché n°2025-063 » - Communauté de Communes du Genevois.

Les devis quantitatifs estimatifs des travaux sont présentés en annexe 1.

Montant total des travaux avec tranchées EAUX USEES (HT)	26 500,37 €
Montant total des travaux sans tranchées EAUX USEES (HT)	26 259,00 €
Contrôles qualité Eaux usées (compactage/ITV/Etanchéité) (HT)	1 913,00 €
Aléas de travaux	5 467,24 €
COUT GLOBAL DE L'OPERATION HT	**60 139,61 €**
TVA (20%)	12 027,92 €
TOTAL TTC	**72 167,53 €**

Le montant global de l'opération est évalué **60 139,61 € HT**, dont 58 226,61 € HT pour les travaux.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

5. Annexes - Détail Quantitatif Estimatif (DQE)

5.1. Annexe 1 : DQE – Travaux Sans Tranchées

5.2. Annexe 2 : DQE – Travaux avec Tranchées

5.3. Annexe 3 : DQE – Contrôles de qualité – Eaux usées

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

1.1 Annexe 1 : DQE – Travaux Sans Tranchées

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

Travaux sans tranchée et de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable - sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes du Genevois

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF (DQE)

Intitulé de l'affaire : Réhabilitation du réseau d'eaux usées de Feigères, Secteur Aux Pessses (fiche action 3)
Lieu d'exécution : Allée des Sorbiers- Feigères

Numéro des prix	Libellé	UNITE	P.U.	Quantité EU	Prix H.T
	I - PRIX GENERAUX				
I.1	**DOCUMENTS D'EXECUTION**	f	350		0
I.2	**PLAN D'ASSURANCE QUALITE**	f	150		0
I.3	**OEPERATION TOPOGRAPHIQUE**	f	675		0
I.4	**ETUDE ET SUIVI GEOTECHNIQUE (G3)**	f	2500		0
I.5	**PANNEAU D'INFORMATION**				
I.5.1	Un panneau d'information dimension 75cm (H) et 50cm (L)	u	95		0
I.5.2	Un panneau d'information dimension 119cm (H) et 84,1cm (L)	u	120		0
I.5.3	Un panneau d'information dimension 150cm (H) et 100cm (L)	u	180		0
I.6	**INSTALLATION DE CHANTIER**				0
I.6.1	Installation de chantier pour réhabilitation de collecteur par chemisage continu et reprise de regard	f	1100	1	1100
I.6.2	Installation de chantier pour chemisage ponctuel, intervention robot et caméra.	f	525	1	525
I.6.3	Installation de chantier pour suppression de regard mixte	f	700		0
I.6.4	Installation de chantier pour la réhabilitation de regard	f	525		0
I.6.5	plus value à l'installation de chantier I.2.1, I.2.2 et I.2.3 pour travaux sur réseaux amiantés en sous section 4	f	4500	1	4500
I.6.6	Plus value à l'installation de chantier I.2.1 pour travaux sur réseaux difficilles d'accès (proximité de cours d'eau, espace restreint…)	f	1750		0
I.7	**CONSTAT D'HUISSIER:**	f	530	2	1060
I.8	**DERIVATION DES EFFLUENTS**				
I.8.1	Pour un débit inférieur ou égal à 50 m^3/h	1/2 j	47	4	188
I.8.2	Pour un débit de 51 m3/h à 100 m^3/h	1/2 j	175		0
I.8.3	Pour un débit de 101 m^3/h à 200 m^3/h	1/2 j	330		0
I.8.4	Pour un débit de 201 m^3/h à 300 m^3/h	1/2 j	590		0
I.8.5	Pour un débit de 301 m^3/h à 400 m^3/h	1/2 j	645		0
I.8.6	Pour un débit de 401 m3/h à 500 m3/h	1/2 j	760		0
I.8.7	P.V aux prix I.4.1 à I.4.6 pour l'intallation et le repli du système de pompage	f	2300		0
I.9	**SIGNALISATION PAR FEUX CIRCULATION ALTERNEE**				
I.9.1	le forfait de base et 1ère journée	f	130		0
I.9.2	la journée supplémentaire	j	40		0
I.10	**SIGNALISATION ROUTIERE MANUELLE**	j	650		0
I.11	**DEPOSE ET REPOSE DE CLOTURE**	ml	27,65		0
I.12	**TRAVAUX DE NUIT**	Coef de majoration	1,35		0
	Total chapitre				**7 373,00 €**

	II - TERRASSEMENTS, MACONNERIE				
II.1	**SONDAGES**				
II.1.1	Pour un sondage < à 2 m de profondeur	u	850		0
II.1.2	Pour un sondage > à 2 m de profondeur	u	1500		0
II.2	**PREDECOUPAGE DE CHAUSSEE**	ml	13,2		0
II.3	**DEMOLITION DE CHAUSSEES**	dm/m2	10,5		0
II.4	**ABATTAGE ET DESSOUCHAGE D'ARBRES**	u	249		0
II.5	**DEBROUSSAILLEMENT**	m2	5,6		0
II.6	**OUVERTURE D'UNE PISTE**	ml	13,5		0
II.7	**TRANCHEE REMUNEREE AU CUBE DE TRANCHEE REALISEE**	m3	32,2		0
II.8	**P.V. TRANCHEE AU BRH**	m3	96,2		0
II.9	**P.V. TRANCHEE A LA MAIN**	m3	108,3		0
II.10	**TRANCHEE A L'ASPIRATRICE**				
II.10.1	pour la demi-journée 5 heures consécutives	1/2 J	1225		0
II.10.2	pour la journée	J	2062,5		0
II.11	**EPUISEMENTS EAUX SOUTERRAINES**				
II.11.1	pour un débit horaire de 51 à 100 m3/h	h	55,8		0
II.11.2	pour un débit horaire de 101 à 200 m3/h	h	79,8		0
II.12	**DECHARGE AUTORISEE**	m3	24,5		0
II.13	**BLINDAGE**				
II.13.1	cage métallique de protection	ml	20,6		0
II.13.2	coulissant	m2	24,5		0
II.13.3	par palfeuille	m2	46		0
II.13.4	par boisage	m2	52		0
II.14	**P.V. REMBLAIEMENT TRANCHEE**	m3	12		0
II.15	**MATERIAUX DE REMPLACEMENT EN TRANCHEE**				
II.15.1	terre arable	m3	30,5		0
II.15.2	grave non traité (G.N.T.) 0/100	m3	40,35		0
II.15.3	pierre cassée 40/70	m3	41,5		0
II.15.4	béton maigre dosé à 100 kg de ciment	m3	144		0
II.15.5	matériaux roulés 5/25	m3	49		0
II.15.6	gravette roulée 4/12	m3	50		0
II.15.7	matériaux recyclés 0/60	m3	36,6		0
II.16	**P.V. POUR PRESENCE DE CABLES OU CONDUITES**	ml	5,2		0
II.17	**P.V. POUR CROISEMENT DE RESEAU**				
II.17.1	pour un réseau humide, un réseau sec ou un faisceau de réseaux secs rencontré d'un diamètre inférieur ou égal à 0,50 m	u	85		0
II.17.2	pour un réseau humide ou un faisceau de câbles de réseaux secs rencontré d'un diamètre supérieur à 0,50 m	u	85		0
II.18	**COUCHE DE BASE CHAUSSEE**				
II.18.1	le mètre cube en place, en grave concassée 0/20 ou 0/31,5	m3	89		0

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

II.18.2	la tonne de grave bitume, y compris le compactage par couches successives de 0,15 m. Ce prix s'applique pour une mise en place à la main	t			
II.18.3	le mètre cube en place de grave ciment de granulométrie 0/30 dossée à 150 kg/m3 de ciment CPA ou CPJ 45, y compris vibration	m3	150		0
II.19	**COUCHE DE ROULEMENT**				
II.19.1	Le forfait installation de chantier pour toute surface < ou = 10 m²	F	685		0
II.19.2	Le forfait installation de chantier pour toute surface > 10 m² et < ou = à 20 m²	F	850		0
II.19.3	Le forfait installation de chantier pour toute surface > 20 m²	F	1050		0
II.19.4	le mètre carré d'imprégnation monocouche + bicouche	m2	17,1		0
II.19.5	La tonne de béton bitumineux de granulomètrie 0/10	t	285		0
II.19.6	Le mètre carré d'enrobé à froid pour une épaisseur minimale de 5 centimètres	m2	31,5		0
II.20	**COLLAGE DE LEVRE DE CHAUSSEE**	ml	1,8		0
II.21	**REMISE EN ETAT DES TERRAINS**	m2	4,65	50	232,5
II.22	**ENGAZONNEMENT**	m2	2,77	50	138,5
	Total chapitre				**371,00 €**

	III - REHABILITATION COLLECTEUR ET OUVRAGE				
III.1	**CURAGE / NETTOYAGE D'UN RESEAU GRAVITAIRE**				
III.1.1	Curage / Nettoyage avant diagnostic	ml	2,50		0
III.1.2	Curage / Nettoyage avant fraisage du collecteur	ml	2,50	90	225
III.1.3	Curage / Nettoyage avant chemisage (enlèvement des dépôts issus du fraisage)	ml	3,50	90	315
III.2	**OBTURATION D'UN RESEAU EN SERVICE**				
III.2.1	Mise à disposition d'un ou deux ballons obturateurs pour 1/2 journée, pour un diamètre compris entre 125 mm et 200 mm :	1/2 J	35,00	4	140
III.2.2	Mise à disposition d'un ou deux ballons obturateurs pour 1/2 journée, pour un diamètre supérieur à 200 mm et inférieur à 500 mm :	1/2 J	45,00		0
III.2.3	Mise à disposition d'un ou deux ballons obturateurs pour 1/2 journée, pour un diamètre supérieur à 500 mm :	1/2 J	60,00		0
III.3	**INSPECTION CAMERA DU RESEAU A REHABILITER**				
III.3.1	Inspection caméra **pour diagnostic**	ml	2,50		0
III.3.2	Inspection caméra **avant fraisage**	ml	2,50	90	225
III.3.3	Inspection caméra **avant chemisage**	ml	1,00	90	90
III.4	**FRAISAGE DU RESEAU / DECOUPAGE DES OBSTACLES**	ml	9,00	90	810
III.5	**REHABILITATION DE LA CONDUITE POLYMERISATION PAR UV**				
III.5.1	Diamètre nominal Ø 200 mm	ml	94,00	90	8460
III.5.2	Diamètre nominal Ø 250 mm	ml	103,50		0
III.5.3	Diamètre nominal Ø 300 mm	ml	115,00		0
III.5.4	Diamètre nominal Ø 400 mm	ml	145,00		0
III.5.5	Diamètre nominal Ø 500 mm	ml	171,00		0
III.5.6	Diamètre nominal Ø 600 mm	ml	217,00		0
III.5.7	Diamètre nominal Ø 700 mm	ml	255,00		0
III.5.8	Diamètre nominal Ø 800 mm	ml	334,00		0
III.5.9	Diamètre nominal Ø 1000 mm	ml	438,00		0
III.6	**REHABILITATION DE LA CONDUITE PAR CHEMISAGE GAINE FEUTRE**				
III.6.1	Diamètre nominal Ø 200 mm	ml	95,00		0
III.6.2	Diamètre nominal Ø 250 mm	ml	105,00		0
III.6.3	Diamètre nominal Ø 300 mm	ml	117,00		0
III.6.4	Diamètre nominal Ø 400 mm	ml	148,00		0
III.6.5	Diamètre nominal Ø 500 mm	ml	175,00		0
III.6.6	Diamètre nominal Ø 600 mm	ml	220,00		0
III.7	**CHEMISAGE PARTIEL PAR MANCHETTE THERMODURCISSABLE** Cet article rémunère la réalisation d'une intervention ponctuelle en résine polyester ou époxy armée d'un tissu de fibres de verre ou polyester comprenant l'amenée et le repli du matériel nécessaire au chemisage, la fourniture d'énergie et des fluides, sa mise en oeuvre, la main d'oeuvre nécessaire à la bonne exécution de l'opération, la mise en place des éléments nécessaires à la signalisation rapprochée et éloignée des postes de travail, la fourniture de la manchette, l'introduction du complexe dans la canalisation à restaurer au droit du défaut à traiter, y compris obturation des branchements préalable et toutes sujétions de réalisation pour une parfaite exécution dans les règles de l'Art.Toutes sujétions de fournitures et de main d'oeuvre comprises. Le prix comprend le passage caméra avant chemisage et le passage caméra d'auto-contrôle après chemisage. *- Le mètre linéaire :*				
III.7.1	Diamètre nominal Ø 200 mm	ml	395,00		0
III.7.2	Diamètre nominal Ø 250 mm	ml	427,00		0
III.7.3	Diamètre nominal Ø 300 mm	ml	453,00		0
III.7.4	Diamètre nominal Ø 400 mm	ml	518,00		0
III.7.5	Diamètre nominal Ø 500 mm	ml	600,00		0
III.7.6	Diamètre nominal Ø 600 mm	ml	794,00		0
III.8	**REOUVERTURE DE BRANCHEMENTS**	u	130,00	4	520
III.9	**ETANCHEITE DES RACCORDS DE BRANCHEMENT (Chapeau)**	u	475,00	4	1900
III.10	**RACCORD DE PIQUAGE CONNEX PVC SN8** Ce prix rémunère la fourniture et mise en œuvre d'un raccord de piquage connex, classe de résistance SN8 y compris toutes sujétions de réalisation. Ce prix ne s'appliquera que sur accord du maître d'ouvrage. *- L'unité :*	u	395,00		0
III.11	**REHABILITATION DE BRANCHEMENT PAR REVERSION**				
III.11.1	Diamètre nominal compris entre Ø 125 mm et 200 mm (inclus) pour une longueur égal ou inférieur à 6m	u	1 250,00		0
III.11.2	Plus value du ml prix II.8.1	ml	75,00		0
III.11.3	Diamètre nominal supérieur à 200 mm pour une longueur égal ou inférieur à 6m	u	1 615,00		0
III.11.4	Plus value du ml prix II.8.3	ml	126,00		0
III.12	**TRAVAUX DE REHABILITATION DES REGARDS**				
III12.1	Pour un regard béton Ø int. 600 à 1000 mm en béton, prof. ≤ 1,50 m	u	680,00		0
III12.2	Pour un regard béton Ø int. 600 à 1000 mm en béton, 1,50 m < prof. ≤ 2,50 m	u	780,00		0
III12.3	Pour un regard béton Ø int. 600 à 1000 mm en béton, 2,50 m < prof.	u	850,00	4	3400
III.13	**P.V DECOUPE ECHELONS**				
III.13.1	Pour regard béton profondeur < à 1.50 m	u	38,50		0
III.13.2	Pour regard béton profondeur de 1.50 m à 2.50 m	u	77,00		0
III.13.3	Pour regard béton profondeur > à 2.50 m	u	126,00	4	504
III.14	**MISE A NIVEAU DE TAMPONS SANS REMPLACEMENT OU FOURNI PAR MOA**				
III.14.1	Scellement avec mortier ou micro mortier à retrait compensé ou hors voirie	u	323,50		0
III.14.2	Scellement avec réfection en enrobé	u	415,00		0
III.14.3	Scellement avec réfection en résine, agréée par le CTD	u	359,50		0
III.15	**MISE A NIVEAU DE TAMPONS AVEC REMPLACEMENT**				
III.15.1	Scellement avec mortier ou micro mortier à retrait compensé ou hors voirie	u	543,50		0
III.15.2	Scellement avec réfection en enrobé	u	634,00		0
III.15.3	Scellement avec réfection en résine, agréée par le CTD	u	556,50		0
III.16	**ESSAI CSTB SUR ECHANTILLON DE GAINE**	u	450,00	1	450
III.17	**ESSAI D'ETANCHEITE A L'AIR**				0
III.17.1	Essai sur collecteur	u	45,00		0
III.17.2	Essai sur branchement	u	37,00		0
III.17.3	Essai sur regard	u	75,00		0

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

Total chapitre					

IV - TRAVAUX SANS TRANCHEE						
IV.1		**FORAGE ET FONCAGE HORIZONTAUX**				
	IV.1.1	1ère installation, pour conduite de DN inférieur ou égal à 300	u	2 885,00		0
	IV.1.2	1ère installation, pour conduite de DN 400 à 800	u	3 450,00		0
	IV.1.3	1ère installation, pour conduite de DN 1000 à 1500	u	6 500,00		0
	IV.1.4	Autre installation dans un rayon de 5 km, pour conduite de DN inférieur ou égal à 300	u	950,00		0
	IV.1.5	Autre installation dans un rayon de 5 km, pour conduite de DN 400 à 800	u	1 100,00		0
	IV.1.6	Autre installation dans un rayon de 5 km, pour conduite de DN 1000 à 1500	u	1 200,00		0
IV.2		**CANALISATION PAR FORAGE POUSSAGE OU FONCAGE**				
	IV.2.1	Pour une canalisation de diamètre de 100 mm	ml	520,00		0
	IV.2.2	Pour une canalisation de diamètre de 150 mm	ml	520,00		0
	IV.2.3	Pour une canalisation de diamètre de 200 mm	ml	520,00		0
	IV.2.4	Pour une canalisation de diamètre de 250 mm	ml	593,00		0
	IV.2.5	Pour une canalisation de diamètre de 300 mm	ml	593,00		0
	IV.2.6	Pour une canalisation de diamètre de 400 mm	ml	605,00		0
	IV.2.7	Pour une canalisation de diamètre de 500 mm	ml	605,00		0
	IV.2.8	Pour une canalisation de diamètre de 600 mm	ml	720,00		0
	IV.2.9	Pour une canalisation de diamètre de 800 mm	ml	1 297,00		0
IV.3		**FORAGE OUTIL PNEUMATIQUE OU FUSEE**				
	IV.3.1	Pour une canalisation de diamètre de 40 mm	ml	185,00		0
	IV.3.2	Pour une canalisation de diamètre de 60 mm	ml	197,00		0
	IV.3.3	Pour une canalisation de diamètre de 80 mm	ml	205,00		0
	IV.3.4	Pour une canalisation de diamètre de 125 mm	ml	220,00		0
IV.4		**ECLATEMENT**				
	IV.4.1	Pour un branchement créé DN 25 à 40 mm	ml	85,00		0
	IV.4.2	Pour un branchement créé DN 50 à 63 mm	ml	105,00		0
Total chapitre						**- €**

V - REHABILITATIONS DES REGARDS MIXTES						
V		**CAS PARTICULIER DES REGARDS MIXTES**				
V.1		**MODIFICIATION DU REGARD EXISTANT**				
	V.1.1	1- pour un ouvrage de 800 mm de diamètre.	u	1 260,00		0
	V.1.2	2- pour un ouvrage de 1000 mm de diamètre.	u	1 552,00		0
V.2		**MODIFICATION DE TUYAUTERIE DE BRANCHEMENT EN REGARD**	u	249,00		0
V.3		**REGARD ETANCHE PROFONDEUR 1,50 m**				
	V.3.1	Pour un ouvrage de 800 mm de diamètre.	u	1 062,00		0
	V.3.2	Pour un ouvrage de 1000 mm de diamètre.	u	1 316,00		0
V.4		**P.V. POUR SURPROFONDEUR DE REGARD**				0
	V.4.1	Pour un ouvrage de 800 mm de diamètre.	dm	22,15		0
	V.4.2	Pour un ouvrage de 1000 mm de diamètre.	dm	33,20		0
V.5		**BETON DE PROPRETE DOSE A 150 KG TYPE B16 - EP.10 cm**	m2	23,00		0
V.6		**BETON DE REMPLISSAGE DOSE A 200 KG TYPE B16**	m3	157,50		0
V.7		**BETON POUR MASSIFS DOSE A 250 KG TYPE B20**	m3	188,00		0
V.8		**DISPOSITIF DE FERMETURE POUR REGARD SUR COLLECTEUR** Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un dispositif de fermeture de regard, en fonte, fabriqué selon la norme EN124 et certifié par l'AFNOR ou bureau équivalent, d'ouverture utile DN 600 mm minimum à cadre circulaire et estampillé de l'intitulé de la collectivité avec la mention eaux usées ou eau potable. - *L'unité*				
	V.8.1	Classe D400, ouverture utile DN 600 mm minimum, en fonte pleine, poids minimum 55 kg, à cadre circulaire de hauteur minimum 95 mm, articulé et verrouillé.(type REXEL, BRIO, AUTOMATIC ou équivalent)	u	243,50	4	974
	V.8.2	Classe D400, ouverture utile DN 600 mm minimum, en fonte pleine, poids minimum 85 kg, à cadre circulaire de hauteur minimum 95 mm, contact sur faces d'appui usinées ou à joint, non solidaire du cadre ou articulé (type RL85-2, PAMREX)	u	282,00		0
	V.8.3	Classe D400, ouverture utile DN420 mm minimum, en fonte pleine, à cadre carré hauteur minimum 70mm, y compris la fixation sur dalle béton préfabriquée (résistance minimum 400 kn), y compris dalle, manchon de scellement Ø400 étanche et coulissant et boulon d'ancrage.	u	231,00		0
	V.8.4	Classe E600, ouverture utile DN 600 mm minimum, poids minimum 85 kg (jonc élastomère) ou D400 d'un poids minimum 140 kg (faces de contacts usinées) en fonte pleine pour chaussée à trafic lourd, à cadre circulaire de hauteur minimum 95 mm.	u	641,50		0
	V.8.5	Classe D400, ouverture utile DN 600 mm minimum, à cadre circulaire, fonte pleine, tampon verrouillé et étanche à la pression (minimum 1 bar), pour chaussée inondable, sous rivière ou pour réseau en charge (type CP85 ETANCHE, PAM ETANCHE, GBRE ou équivalent)	u	564,00		0
V.9		**HYDROCURAGE** Curage de regard pour nettoyage avant intervention, y compris amené et repli des équipements - *L'unité :*	u	75,00		0
V.10		**CHEF DE CHANTIER AVEC SON MATERIEL DE BASE**	h	147,50		0
Total chapitre						**974,00 €**

VI - CANALISATIONS						
VI.1		**GRILLAGE AVERTISSEUR**	ml	1,15		0
VI.2		**RACCORDEMENT SUR CONDUITE EXISTANTE EN EAUX USEES**				
	VI.2.1	pour un diamètre nominal de conduite < ou = à 125 mm	u	374,50		0
	VI.2.2	pour un diamètre nominal de conduite existance > 125 mm mais < ou = à 250 mm	u	483,50		0
	VI.2.3	pour un diamètre nominal de conduite existante > 250 mm	u	725,00		0
VI.3		**PIECES SPECIALES POUR CANALISATION GRAVITAIRE PP - PVC**				
	VI.3.1	pièces spéciales DN 125 - équivalence métrique	ml	35,00		0
	VI.3.2	pièces spéciales DN 150/160 - équivalence métrique	ml	50,00		0
	VI.3.3	pièces spéciales DN 200 - équivalence métrique	ml	65,00		0
	VI.3.4	pièces spéciales DN 300 - équivalence métrique	ml	116,00		0
VI.4		**PIECES SPECIALES POUR CANALISATION GRAVITAIRE FONTE**				
	VI.4.1	pièces spéciales DN 125 - équivalence métrique	ml	74,00		0
	VI.4.2	pièces spéciales DN 150/160 - équivalence métrique	ml	75,00		0
	VI.4.3	pièces spéciales DN 200 - équivalence métrique	ml	96,00		0
VI.5		**CANALISATION POLYPROPYLENE MULTICOUCHE**				
	VI.5.1	DN 125 mm SN 8	ml	35,00		0
	VI.5.2	DN 160 mm SN 12	ml	50,00		0
	VI.5.3	DN 200 mm SN 12	ml	65,00		0
	VI.5.4	DN 250 mm SN 12	ml	88,00		0
	VI.5.5	DN 300 mm SN 12	ml	116,00		0
VI.6		**CANALISATION POLYCHLORURE DE VINYLE TYPE CR8**				
	VI.6.1	DN 125 CR 8	ml	16,00		0
	VI.6.2	DN 160 CR 8	ml	21,70		0
	VI.6.3	DN 200 CR 8	ml	25,70		0
	VI.6.4	DN 250 CR 8	ml	37,10		0

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

VI.6.5	DN 300 CR 8				
VI.7	**CANALISATION FONTE TYPE INTEGRAL**				
VI.7.1	DN 125	ml	74,00		0
VI.7.2	DN 160	ml	75,00		0
VI.7.3	DN 200	ml	96,00		0
VI.7.4	DN 300	ml	156,00		0
VI.7.5	DN 400	ml	224,00		0
VI.7.6	DN 450	ml	270,00		0
VI.7.7	DN 500	ml	290,00		0
VI.8	**CANALISATION PEHD 16 BARS**				
VI.8.1	pour un diamètre nominal de 25 mm	ml	7,30		0
VI.8.2	pour un diamètre nominal de 32 mm	ml	9,40		0
VI.8.3	pour un diamètre nominal de 40 mm	ml	13,00		0
VI.8.4	pour un diamètre nominal de 50 mm	ml	17,50		0
VI.8.5	pour un diamètre nominal de 63 mm	ml	21,00		0
VI.9	**PIECES SPECIALES EN FONTE DUCTILE PN 16 POUR CANALISATION PRESSION**				
VI.9.1	pièces spéciales DN 60 - équivalence métrique	ml	41,00		0
VI.9.2	pièces spéciales DN 80 - équivalence métrique	ml	49,00		0
VI.9.3	pièces spéciales DN 100 - équivalence métrique	ml	59,00		0
VI.9.4	pièces spéciales DN 125 - équivalence métrique	ml	72,00		0
VI.9.5	pièces spéciales DN 150 - équivalence métrique	ml	88,00		0
VI.9.6	pièces spéciales DN 200 - équivalence métrique	ml	114,00		0
VI.9.7	pièces spéciales DN 250 - équivalence métrique	ml	140,00		0
VI.9.8	pièces spéciales DN 300 - équivalence métrique	ml	196,00		0
VI.9.9	pièces spéciales DN 400 - équivalence métrique	ml	225,00		0
VI.9.10	pièces spéciales DN 450 - équivalence métrique	ml	268,00		0
VI.9.11	pièces spéciales DN 500 - équivalence métrique	ml	310,00		0
VI.10	**CANALISATION FONTE DUCTILE ZINC ALUMINIUM**				
VI.10.1	pièces spéciales DN 60 - équivalence métrique	ml	41,00		0
VI.10.2	pièces spéciales DN 80 - équivalence métrique	ml	49,00		0
VI.10.3	pièces spéciales DN 100 - équivalence métrique	ml	59,00		0
VI.10.4	pièces spéciales DN 125 - équivalence métrique	ml	72,00		0
VI.10.5	pièces spéciales DN 150 - équivalence métrique	ml	88,00		0
VI.10.6	pièces spéciales DN 200 - équivalence métrique	ml	114,00		0
VI.10.7	pièces spéciales DN 250 - équivalence métrique	ml	140,00		0
VI.10.8	pièces spéciales DN 300 - équivalence métrique	ml	196,00		0
VI.10.9	pièces spéciales DN 400 - équivalence métrique	ml	225,00		0
VI.10.10	pièces spéciales DN 450 - équivalence métrique	ml	265,00		0
VI.10.11	pièces spéciales DN 500 - équivalence métrique	ml	310,00		0
VI.11	**RACCORDEMENT SUR REGARD DN < OU = A 200** Ce prix rémunère la raccordement sur regard d'assainissement au moyen de canalisation jusqu'à 200 mm de diamètre, y compris brochage éventuel, ragréage, étanchéité, toutes fournitures, main d'oeuvre et sujétions. Ce raccordement sera validé par le maître d'œuvre uniquement en cas d'impossibilité à réaliser le poste IV.9. *- L'unité :*	u	120,00		0
VI.12	**RACCORDEMENT SUR REGARD PAR CAROTTAGE DN < OU = A 300**	u	177,00		0
VI.13	**DEPOSE DE RESEAUX AMIANTES**				
VI.13.1	pour un diamètre nominal inférieur ou égal à 200 mm	ml	195,00		0
VI.13.2	pour un diamètre nominal supérieur à 200 mm et inférieur ou égal à 300 mm	ml	270,00		0
	Total chapitre				**- €**

	VII - DOSSIER DE RECOLEMENT				
VII.1	**DOSSIER DE RECOLEMENT INFORMATIQUE**				
VII.1.1	L'unité pour frais fixes par antennes non contigües et distantes de plus de 300 ml, y compris rattachement GPS et fermeture. Ce prix ne s'applique pas pour les branchements isolés	u	115,00	1	115
VII.1.2	Le mètre linéaire pour levé et repérage de canalisation principale ou branchement simple ou multiple, implantation et indications sur la nature des tuyaux.	ml	1,80	90	162
VII.1.3	Le mètre linéaire pour Plus-Value au prix 14-01 pour mise en conformité avec SIG de la collectivité, format SHP selon le CCTP SIG.	ml	2,50	90	225
	Total chapitre				**502,00 €**

	Prix H.T EU
TOTAL GENERAL HT	502,00 €

I - PRIX GENERAUX	7 373,00 €
II - TERRASSEMENTS, MACONNERIE	371,00 €
III - REHABILITATION COLLECTEUR ET OUVRAGE	17 039,00 €
IV - TRAVAUX SANS TRANCHEE	- €
V - REHABILITATIONS DES REGARDS MIXTES	974,00 €
VI - CANALISATIONS	- €
VII - DOSSIER DE RECOLEMENT	502,00 €

TOTAL GENERAL HT	**26 259,00 €**
TVA 20%	**5 251,80 €**
TOTAL TTC	**31 510,80 €**

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

1.2 Annexe 2 : DQE – Travaux avec Tranchées

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

Travaux de branchements et de réparation,des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la CCG

Adresse d'intervention : 115 allée des Sorbiers, Feigères

BC N°

N° des Prix	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	Prix € HT	Quantité	Montant
	1- TERRASSEMENTS, MACONNERIE, REGARDS				-
1	**INSTALLATION DE CHANTIER** *Ce prix rémunère :* - les frais d'installation de chantier, aménagement des bureaux de chantier et des aires de stockage, ainsi que des accès chantiers, frais liés à la mise en place des mesures de sécurité et de protection de la santé selon les modalités définies par le maître d'ouvrage. Elle comprend aussi la mise en place des panneaux liés à la signalisation du chantier et diverses démarches administratives. L'entreprise se chargera également d'approuver le plan d'exécution et de réaliser un plan minute précis lors de l'achèvement des travaux. *- Le forfait :*				-
	01- installation de chantier pour branchement	fft	655,50	1,00	655,50
2	**TRANCHEE COUVERTURE 1 M** *Ce prix comprend* les tranchées pour pose de canalisations en terrain de toute nature, y compris pompage jusqu'à 50 m3/heure, avec évacuation des matériaux en excédent, dans une décharge mise à disposition par le maître d'ouvrage, susceptible d'être exécuté avec engins mécaniques, la hauteur de couverture au-dessus de la génératrice supérieure du fût de la canalisation ne devant pas être supérieure à 1 mètre, la longueur étant mesurée selon l'axe de la tranchée. *- Le mètre linéaire :*				-
	01 - pour canalisation jusqu'à 125 mm de diamètre nominal	ml	29,90	15,00	448,50
3	**P.V. SURPROFONDEUR DE TRANCHEE (de 1 à 3m)** *Ce prix rémunère* les plus-values sur les prix de l'article 2 pour couverture supérieure à 1 mètre, et ne dépassant pas 3.00 m *- Le décimètre de surprofondeur par mètre :*				-
	01 - pour canalisation jusqu'à 125 mm de diamètre nominal	dm	3,42	150,00	513,00
8	**DEMOLITION DE CHAUSSEES** *Ce prix rémunère* la démolition de chaussées réalisées en grave bitume, grave émulsion, grave ciment, béton bitumineux, et enduit superficiel. Ce prix intègre l'évacuation des déblais dans une décharge non fournie par le Maître d'ouvrage. *- Le décimètre d'épaisseur par mètre carré :*	dm	2,30	13,20	30,36
9	**DECHARGE AUTORISEE** *Ce prix rémunère :* La plus-value pour décharge autorisée non fournie par le maître d'ouvrage. Ce prix rémunère la plus-value sur les prix 2 à 4 pour une décharge autorisée recherchée par l'entreprise, sur présentation de justificatifs. *- Le mètre cube en place*	m³	17,10	35,00	598,50
13	**BLINDAGE** *Ce prix rémunère :* le blindage des parois de fouille toutes profondeurs, y compris sujétions de retrait selon guide SETRA avant remblaiement et compactage, et y compris sur largeur éventuelle de tranchée pour mise en place du blindage, pour canalisation DN < ou = à 400.				-
	01 - cage métallique de protection	ml	20,60	15,00	309,00
17	**MATERIAUX DE REMPLACEMENT EN TRANCHEE** Ce prix rémunère la fourniture et mise en place de matériaux de remplacement en tranchée, y compris transport, compactage selon guide SETRA. *Le mètre cube mesuré à la largeur de la fouille :*				-
	7- gravette roulée 4/12	m³	46,80	6,00	280,80
	8- matériaux recyclés 0/60	m³	34,20	29,00	991,80
19	**P.V. POUR CROISEMENT DE RESEAU** Ce prix rémunère les plus-values pour sujétions particulières dues aux croisements de câbles, égouts, canalisations, aqueducs ou autres ouvrages rencontrés dans la fouille, y compris recherches et sondages, soutènement, confortation et réparation, reconstitution des signalisations éventuelles, y compris les diffcultés de terrassement, et le terrassement manuel. En cas de canalisations groupées, un seul croisement sera comptabilisé. *L'unité*				-
	3- pour un réseau sec ou un faisceau de réseaux secs, de diamètre inférieur ou égale à 50 cm, et pour un un branchement particulier AEP, TELECOM, GAZ, EDF, TDF et produits pétroliers	u	62,70	3,00	188,10
20	**PREDECOUPAGE REVETEMENTS DE CHAUSSEE ET TROTTOIRS** Ce prix rémunère le pré découpage, sur toute leur épaisseur, de revêtements de chaussées ou de trottoirs, réalisé, sur prescription exclusive du Maître d'Oeuvre, soit à la scie à béton, soit à la bêche pneumatique, toutes sujétions de mise en oeuvre et de réalisation comprises. *Le mètre linéaire :*				-
	1- prédécoupage de revêtement jusqu'à 0.20 m d'épaisseur	ml	10,90	16,00	174,40
22	**COUCHE DE BASE CHAUSSEE** Ce prix rémunère la fourniture, transport, mise en oeuvre, réglage, réglage et compactage selon guide SETRA, de grave concassée 0/20 ou 0/31.5. (de courbe granulométrie située à l'intérieur du fuseau type).				-
	1- le mètre cube en place, en grave concassée 0/20 ou 0/31,5	m³	55,90	40,00	2 236,00
23	**COUCHE DE ROULEMENT** Ce prix rémunère au mètre carré, la réalisation d'une couche de roulement pour les réfections de tranchée, y compris toutes sujétions d'exécution et notamment le décapage et l'évacuation éventuels de la réfection provisoire de tranchées.				-
	6- Le mètre carré d'enrobé à froid pour une épaisseur minimale de 5 centimètres, y compris la fourniture, le transport, la mise en oeuvre, régalage, réglage et le compactage.	m²	28,50	8,80	250,80
25	**DEMONTAGE ET REEMPLOI DE PAVES, BORDURES ET DE CANIVEAUX EN PAVES** Ce prix rémunère le démontage, mise en dépôt provisoire et réfection définitive avec réemploi, y compris toutes fournitures, toutes sujétions de mise en oeuvre et de réalisation comprises .				-
	1- le mètre carré de chaussées ou trottoirs pavés	m²	85,50	10,00	855,00

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

Travaux de branchements et de réparation,des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la CCG

Adresse d'intervention : 115 allée des Sorbiers, Feigères

BC N°

N° des Prix	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	Prix € HT	Quantité	Montant
28	**SONDAGES** Ce prix rémunère les travaux ponctuels de localisation de réseaux enterrés à l'engin mécanique (pelle, aspiratrice, ...) ou manuellement comprenant les mesures nécessaires pour assurer le maintien de la circulation, la signalisation et la sécurité du chantier, le blindage éventuel, le pompage, l'évacuation des déblais dans une décharge agréée non mise à disposition par le maitre d'ouvrage, le remblaiement de la fouille avec des matériaux d'apports et les réfections provisoires, y compris report sur plan et toutes sujétions particulières, exclusivement sur autorisation du maitre d'oeuvre. Conformément à la réglementation en vigueur. *L'unité*				-
	11 - en phase chantier, sondage à l'aspiratrice, pour une profondeur inférieure ou égale à 3 m	u	1 450,00	1,00	1 450,00
29	**SIGNALISATION PAR FEUX CIRCULATION ALTERNEE** Ce prix rémunère la signalisation routière par feux tricolores pour circulation alternée, conformément à la législation en vigueur.				-
	1- le forfait de base et 1ère journée	fft	319,20	1,00	319,20
	2- la journée supplémentaire	j	49,10	2,00	98,20
35	**REGARD PREFABRIQUE PROFONDEUR 1,50 m - RADIER BETONNE OU CUNETTE** Ce prix rémunère la fourniture et pose de regards préfabriqués série chaussée y compris terrassements (déblais-remblais du site), échelons, éléments verticaux à jonction bétonnée, dalle de couverture, mais non compris le tampon, pour une profondeur de 1,50 m par rapport au radier bétonné, pente 3%. *L'unité*				-
	1- pour un ouvrage de 800 mm de diamètre	u	510,00	2,00	1 020,00
37	**P.V. POUR SURPROFONDEUR DE REGARD** Ce prix rémunère les plus values sur les prix34 à 36 pour augmentation de profondeur des regards au delà de 1,50 m. *Le décimètre de surprofondeur par mètre*				-
	1- pour un ouvrage de 800 mm de diamètre	dm	39,90	3,00	119,70
39	**DISPOSITIF DE FERMETURE POUR REGARD SUR COLLECTEUR** Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un dispositif de fermeture de regard, en fonte, fabriqué selon la norme EN124 et certifié par l'AFNOR ou bureau équivalent, d'ouverture utile DN 600 mm minimum à cadre circulaire et estampillé de l'intitulé de la collectivité avec la mention eaux usées ou eau potable. *L'unité*				-
	2- Classe D400, ouverture utile DN 600 mm minimum, en fonte pleine, poids minimum 85 kg, à cadre circulaire de hauteur minimum 95 mm, contact sur faces d'appui usinées ou à joint, non solidaire du cadre ou articulé (type RL85-2, PAMREX)	u	279,30	2,00	558,60
43	**GRILLAGE AVERTISSEUR** Ce prix rémunère la fourniture et mise en place d'un grillage avertisseur plastique avec fil métallique. *Le mètre linéaire*	ml	1,15	15,00	17,25
					-
					-
	3- ASSAINISSEMENT				-
97	**PIECES SPECIALES POUR CANALISATION GRAVITAIRE** Ce prix rémunère la fourniture et la pose en tranchée, en regard ou en chambre de pièces spéciales, rémunérés en équivalence métrique de linéaire de canalisation. Equivalences polypropylène - PVC Bouchon 0,50 ml Coudes, manchons, réduction 1,00 ml Té ou culottes - 2,00ml Raccord de piquage - 5 ml Equivalences fonte Coude tout angle 2F 3,00 ml Coude tout angle 1F 1M 2,50 ml Té 3M 4,00 ml Té 3F 5,50 ml Té 2F 1M 4,50 ml Cône 2,00 ml Manchon 1,00 ml Manchon intermatériaux 3,00 ml Bouchon 1,50 ml Raccord de piquage 5 m				-
	1- pièces spéciales DN 125 - équivalence métrique	ml	42,20	3,00	126,60
98	**CANALISATION POLYPROPYLENE MULTICOUCHE** Ce prix rémunère la fourniture et pose de canalisations polypropylène multicouche type SN8 pour les diamètres Ø125 mm et SN 12 pour les dimètres supérieurs au Ø 125 mm *Le mètre linéaire*				-
	1- DN 125 mm SN 8	ml	22,60	18,00	406,80
103	**RACCORDEMENT SUR REGARD PAR CAROTTAGE DN < OU = A 300** Ce prix rémunère le raccordement sur regard d'assainissement par carottage, y compris joint souple, toutes fournitures, main d'oeuvre et sujétions mais non compris le dégagement. *L'unité*	u	153,90	1,00	153,90
	I - SOUS TOTAL				11 802,01
	II - SOUS TOTAL TRAVAUX				11 802,01
	5- DIVERS				-

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

Travaux de branchements et de réparation,des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la CCG

Adresse d'intervention : 115 allée des Sorbiers, Feigères

BC N°

N° des Prix	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	Prix € HT	Quantité	Montant
131	**Constat d'huissier** Ce prix rémunère : La réalisation d'un état des lieux du site (habitations, voirie, clôture, accès privés…) par un huissier agréé pour l'ensemble du secteur concerné par les travaux. Ce prix intègre le passage de l'huissier sur site et la réalisation du constat d'huissier associé (rapport et/ou vidéo) en une ou plusieurs interventions. Le forfait	Fft	600,00	0,33	200,00
	IV - SOUS TOTAL DIVERS				200,00
	SOUS TOTAL H.T. TRAVAUX + REGIE + DIVERS				12 002,01
	TOTAL H.T.				12 002,01
	Montant révision	%		0,60%	72,01
	TOTAL H.T. + révision				12 074,02

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

Travaux de branchements et de réparation,des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la CCG

Adresse d'intervention : 156 allée des Sorbiers, Feigères **BC N°**

N° des Prix	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	Prix € HT	Quantité	Montant
	1- TERRASSEMENTS, MACONNERIE, REGARDS				-
1	**INSTALLATION DE CHANTIER** *Ce prix rémunère :* - les frais d'installation de chantier, aménagement des bureaux de chantier et des aires de stockage, ainsi que des accès chantiers, frais liés à la mise en place des mesures de sécurité et de protection de la santé selon les modalités définies par le maître d'ouvrage. Elle comprend aussi la mise en place des panneaux liés à la signalisation du chantier et diverses démarches administratives. L'entreprise se chargera également d'approuver le plan d'exécution et de réaliser un plan minute précis lors de l'achèvement des travaux. *- Le forfait :*				-
	01- installation de chantier pour branchement	fft	655,50	1,00	655,50
2	**TRANCHEE COUVERTURE 1 M** *Ce prix comprend* les tranchées pour pose de canalisations en terrain de toute nature, y compris pompage jusqu'à 50 m3/heure, avec évacuation des matériaux en excédent, dans une décharge mise à disposition par le maître d'ouvrage, susceptible d'être exécuté avec engins mécaniques, la hauteur de couverture au-dessus de la génératrice supérieure du fût de la canalisation ne devant pas être supérieure à 1 mètre, la longueur étant mesurée selon l'axe de la tranchée. *- Le mètre linéaire :*				-
	01 - pour canalisation jusqu'à 125 mm de diamètre nominal	ml	29,90	15,00	448,50
3	**P.V. SURPROFONDEUR DE TRANCHEE (de 1 à 3m)** *Ce prix rémunère* les plus-values sur les prix de l'article 2 pour couverture supérieure à 1 mètre, et ne dépassant pas 3.00 m *- Le décimètre de surprofondeur par mètre :*				-
	01 - pour canalisation jusqu'à 125 mm de diamètre nominal	dm	3,42	150,00	513,00
8	**DEMOLITION DE CHAUSSEES** *Ce prix rémunère* la démolition de chaussées réalisées en grave bitume, grave émulsion, grave ciment, béton bitumineux, et enduit superficiel. Ce prix intègre l'évacuation des déblais dans une décharge non fournie par le Maître d'ouvrage. *- Le décimètre d'épaisseur par mètre carré :*	dm	2,30	13,20	30,36
9	**DECHARGE AUTORISEE** *Ce prix rémunère :* La plus-value pour décharge autorisée non fournie par le maître d'ouvrage. Ce prix rémunère la plus-value sur les prix 2 à 4 pour une décharge autorisée recherchée par l'entreprise, sur présentation de justificatifs. *- Le mètre cube en place*	m³	17,10	35,00	598,50
13	**BLINDAGE** *Ce prix rémunère :* le blindage des parois de fouille toutes profondeurs, y compris sujétions de retrait selon guide SETRA avant remblaiement et compactage, et y compris sur largeur éventuelle de tranchée pour mise en place du blindage, pour canalisation DN < ou = à 400.				-
	01 - cage métallique de protection	ml	20,60	15,00	309,00
15	**REMISE EN ETAT DES TERRAINS** Ce prix rémunère, sur ordre du Maître d'ouvrage, le décapage de la terre végétale sur 0,30 m, le stockage en cordon ou en tas, la remise en place après travaux, y compris épierrage, hersage et nivellement après stabilisation du sol. Les surfaces de remise en état des terrains traversés sont définies par le maître d'ouvrage au niveau de l'élaboration du devis estimatif. Elles intègrent la zone de passage de la conduite et la zone d'occupation temporaire en fonction de la profondeur et de la nature du terrain. *Le mètre carré :*	m²	4,60	60,00	276,00
16	**ENGAZONNEMENT** Ce prix rémunère l'engazonnement des terrains, y compris hersage, roulage, épierrage minutieux. Les surfaces de remise en état des terres agricoles traversées et de l'engazonnement sont définies par le maître d'ouvrage au niveau de l'élaboration du devis estimatif. Elle intègre l'emprise des travaux et le passage de la canalisation. *Le mètre carré*	m²	2,30	20,00	46,00
17	**MATERIAUX DE REMPLACEMENT EN TRANCHEE** Ce prix rémunère la fourniture et mise en place de matériaux de remplacement en tranchée, y compris transport, compactage selon guide SETRA. *Le mètre cube mesuré à la largeur de la fouille :*				-
	7- gravette roulée 4/12	m³	46,80	6,00	280,80
	8- matériaux recyclés 0/60	m³	34,20	29,00	991,80
19	**P.V. POUR CROISEMENT DE RESEAU** Ce prix rémunère les plus-values pour sujétions particulières dues aux croisements de câbles, égouts, canalisations, aqueducs ou autres ouvrages rencontrés dans la fouille, y compris recherches et sondages, soutènement, confortation et réparation, reconstitution des signalisations éventuelles, y compris les diffcultés de terrassement, et le terrassement manuel. En cas de canalisations groupées, un seul croisement sera comptabilisé. *L'unité*				-
	3- pour un réseau sec ou un faisceau de réseaux secs, de diamètre inférieur ou égale à 50 cm, et pour un un branchement particulier AEP, TELECOM, GAZ, EDF, TDF et produits pétroliers	u	62,70	3,00	188,10
20	**PREDECOUPAGE REVETEMENTS DE CHAUSSEE ET TROTTOIRS** Ce prix rémunère le pré découpage, sur toute leur épaisseur, de revêtements de chaussées ou de trottoirs, réalisé, sur prescription exclusive du Maître d'Oeuvre, soit à la scie à béton, soit à la bêche pneumatique, toutes sujétions de mise en oeuvre et de réalisation comprises. *Le mètre linéaire :*				-
	1- prédécoupage de revêtement jusqu'à 0.20 m d'épaisseur	ml	10,90	16,00	174,40

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

Travaux de branchements et de réparation,des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la CCG

Adresse d'intervention : 156 allée des Sorbiers, Feigères **BC N°**

N° des Prix	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	Prix € HT	Quantité	Montant
22	**COUCHE DE BASE CHAUSSEE** Ce prix rémunère la fourniture, transport, mise en oeuvre, réglage, réglage et compactage selon guide SETRA, de grave concassée 0/20 ou 0/31.5. (de courbe granulométrie située à l'intérieur du fuseau type).				-
	1- le mètre cube en place, en grave concassée 0/20 ou 0/31,5	m³	55,90	40,00	2 236,00
23	**COUCHE DE ROULEMENT** Ce prix rémunère au mètre carré, la réalisation d'une couche de roulement pour les réfections de tranchée, y compris toutes sujétions d'exécution et notamment le décapage et l'évacuation éventuels de la réfection provisoire de tranchées.				-
	6- Le mètre carré d'enrobé à froid pour une épaisseur minimale de 5 centimètres, y compris la fourniture, le transport, la mise en oeuvre, régalage, réglage et le compactage.	m²	28,50	8,80	250,80
28	**SONDAGES** Ce prix rémunère les travaux ponctuels de localisation de réseaux enterrés à l'engin mécanique (pelle, aspiratrice, ...) ou manuellement comprenant les mesures nécessaires pour assurer le maintien de la circulation, la signalisation et la sécurité du chantier, le blindage éventuel, le pompage, l'évacuation des déblais dans une décharge agréée non mise à disposition par le maitre d'ouvrage, le remblaiement de la fouille avec des matériaux d'apports et les réfections provisoires, y compris report sur plan et toutes sujétions particulières, exclusivement sur autorisation du maitre d'oeuvre. Conformément à la réglementation en vigueur. *L'unité*				-
	11 - en phase chantier, sondage à l'aspiratrice, pour une profondeur inférieure ou égale à 3 m	u	1 450,00	1,00	1 450,00
29	**SIGNALISATION PAR FEUX CIRCULATION ALTERNEE** Ce prix rémunère la signalisation routière par feux tricolores pour circulation alternée, conformément à la législation en vigueur.				-
	1- le forfait de base et 1ère journée	fft	319,20	1,00	319,20
	2- la journée supplémentaire	j	49,10	2,00	98,20
35	**REGARD PREFABRIQUE PROFONDEUR 1,50 m - RADIER BETONNE OU CUNETTE** Ce prix rémunère la fourniture et pose de regards préfabriqués série chaussée y compris terrassements (déblais-remblais du site), échelons, éléments verticaux à jonction bétonnée, dalle de couverture, mais non compris le tampon, pour une profondeur de 1,50 m par rapport au radier bétonné, pente 3%. *L'unité*				-
	1- pour un ouvrage de 800 mm de diamètre	u	510,00	2,00	1 020,00
37	**P.V. POUR SURPROFONDEUR DE REGARD** Ce prix rémunère les plus values sur les prix34 à 36 pour augmentation de profondeur des regards au delà de 1,50 m. *Le décimètre de surprofondeur par mètre*				-
	1- pour un ouvrage de 800 mm de diamètre	dm	39,90	3,00	119,70
39	**DISPOSITIF DE FERMETURE POUR REGARD SUR COLLECTEUR** Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un dispositif de fermeture de regard, en fonte, fabriqué selon la norme EN124 et certifié par l'AFNOR ou bureau équivalent, d'ouverture utile DN 600 mm minimum à cadre circulaire et estampillé de l'intitulé de la collectivité avec la mention eaux usées ou eau potable. *L'unité*				-
	2- Classe D400, ouverture utile DN 600 mm minimum, en fonte pleine, poids minimum 85 kg, à cadre circulaire de hauteur minimum 95 mm, contact sur faces d'appui usinées ou à joint, non solidaire du cadre ou articulé (type RL85-2, PAMREX)	u	279,30	2,00	558,60
43	**GRILLAGE AVERTISSEUR** Ce prix rémunère la fourniture et mise en place d'un grillage avertisseur plastique avec fil métallique. *Le mètre linéaire*	ml	1,15	15,00	17,25
					-
					-
	3- ASSAINISSEMENT				-
97	**PIECES SPECIALES POUR CANALISATION GRAVITAIRE** Ce prix rémunère la fourniture et la pose en tranchée, en regard ou en chambre de pièces spéciales, rémunérés en équivalence métrique de linéaire de canalisation. Equivalences polypropylène - PVC Bouchon 0,50 ml Coudes, manchons, réduction 1,00 ml Té ou culottes - 2,00ml Raccord de piquage - 5 ml Equivalences fonte Coude tout angle 2F 3,00 ml Coude tout angle 1F 1M 2,50 ml Té 3M 4,00 ml Té 3F 5,50 ml Té 2F 1M 4,50 ml Cône 2,00 ml Manchon 1,00 ml Manchon intermatériaux 3,00 ml Bouchon 1,50 ml Raccord de piquage 5 m				-
	1- pièces spéciales DN 125 - équivalence métrique	ml	42,20	3,00	126,60
98	**CANALISATION POLYPROPYLENE MULTICOUCHE** Ce prix rémunère la fourniture et pose de canalisations polypropylène multicouche type SN8 pour les diamètres Ø125 mm et SN 12 pour les dimètres supérieurs au Ø 125 mm *Le mètre linéaire*				-
	1- DN 125 mm SN 8	ml	22,60	18,00	406,80

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

Travaux de branchements et de réparation,des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la CCG

Adresse d'intervention : 156 allée des Sorbiers, Feigères **BC N°**

N° des Prix	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	Prix € HT	Quantité	Montant
103	**RACCORDEMENT SUR REGARD PAR CAROTTAGE DN < OU = A 300** Ce prix rémunère le raccordement sur regard d'assainissement par carottage, y compris joint souple, toutes fournitures, main d'oeuvre et sujétions mais non compris le dégagement. *L'unité*	u	153,90	1,00	153,90
	I - SOUS TOTAL				11 269,01
	II - SOUS TOTAL TRAVAUX				11 269,01
	5- DIVERS				-
131	**Constat d'huissier** Ce prix rémunère : La réalisation d'un état des lieux du site (habitations, voirie, clôture, accès privés…) par un huissier agréé pour l'ensemble du secteur concerné par les travaux. Ce prix intègre le passage de l'huissier sur site et la réalisation du constat d'huissier associé (rapport et/ou vidéo) en une ou plusieurs interventions. Le forfait	Fft	600,00	0,33	200,00
	IV - SOUS TOTAL DIVERS				200,00
	SOUS TOTAL H.T. TRAVAUX + REGIE + DIVERS				11 469,01
	TOTAL H.T.				11 469,01
	Montant révision	%		0,60%	68,81
	TOTAL H.T. + révision				11 537,82

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

Travaux de branchements et de réparation,des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la CCG

BC N° - réfection des 3 branchements allée des sorbiers

N° des Prix	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	PRIX	Qté EU	Montant EU	Qté AEP	Montant AEP
	1- TERRASSEMENTS, MACONNERIE, REGARDS						
23	**COUCHE DE ROULEMENT** Ce prix rémunère au mètre carré, la réalisation d'une couche de roulement pour les réfections de tranchée, y compris toutes sujétions d'exécution et notamment le décapage et l'évacuation éventuels de la réfection provisoire de tranchées.				- €		- €
	3- Le forfait installation de chantier pour toute surface > 20 m²	Fft	950,00 €	1,00	950,00 €		- €
	5- La tonne de béton bitumineux de granulomètrie 0/10, Y compris la fourniture, le transport, la mise en oeuvre, régalage, réglage et le compactage. Ce prix s'applique pour une mise en place à la main.	T	262,20 €	5,50	1 442,10 €		- €
24	**COLLAGE DE LEVRE DE CHAUSSEE** Ce prix rémunère le collage de lèvres de tranchée après reconstitution du corps de chaussée exécuté à la main par badigeonnage de flanc de bande à l'émulsion élastomère. *Le mètre linéaire :*	ml	1,60 €	100,00	160,00 €		- €
29	**SIGNALISATION PAR FEUX CIRCULATION ALTERNEE** Ce prix rémunère la signalisation routière par feux tricolores pour circulation alternée, conformément à la législation en vigueur.				- €		- €
	1- le forfait de base et 1ère journée	fft	319,20 €	1,00	319,20 €		- €
	SOUS TOTAL HT				2 871,30 €		- €
	TOTAL HT EU +AEP						2 871,30 €
	REVISION DE PRIX (+0,6%) ou 0% si travaux effectué entre Juin et Décembre 2025						17,23 €
	MONTANT TOTAL H.T APRES REVISION						**2 888,53 €**

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

1.3 Annexe 3 : DQE – Contrôles de qualité – Eaux usées

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-247400690-20261117-DEC2026154-AU

Essai réception, contrôle compactage, étanchéité et inspection télévisuelle ouvrages d'assainissement et d'eau potable

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF (DQE)

Intitulé de l'affaire : Réhabilitation du réseau d'eaux usées de Feigères, Secteur Aux Pessses (fiche action 3)
Lieu d'exécution : Allée des Sorbiers- Feigères

DQE : Partie contrôle de compactage

Numéro des prix	Libellé	Unité	P.U.	Quantité EU	Prix H.T
1	**Contrôle de de compactage**				
1.1	**Installation de chantier**				
1.1.1	Le forfait pour les contrôles de compactage	F	70,00 €	1	70,00 €
1.4	**L'essai contrôle de compactage pour une opération**				0,00 €
1.4.3	Le contrôle par point au-delà de 2,5 m	u	70,00 €	4	280,00 €
1.6	**Rapport d'intervention contrôle de compactage**	u	50,00 €	1	50,00 €
	TOTAL CHAPITRE				400,00 €

DQE : Partie Contrôle télévisuel de canalisation et Test d'étanchéité

2	**Travaux généraux**				
2.1	**Installation de chantier**				
2.1.1	Le forfait pour les inspections télévisuelles	F	80,00 €	1	80,00 €
2.1.2	Le forfait pour les essais d'étanchéité	F	80,00 €	1	80,00 €
2.4	**Obturation d'un réseau en service**				
2.4.1	Mise à disposition d'un ou deux ballons obturateurs pour 1/2 journée, pour un diamètre compris entre 125 mm et 200 mm :	1/2 J	25,00 €	1	25,00 €
2.5	**Pompage des effluents**				
2.5.1	Mise à disposition d'un dispositif de pompage d'une capacité inférieur à 50 m^3/h	1/2 J	100,00 €	1	100,00 €
3	**Contrôle télévisuel de canalisation**				
3.1.1	Pour un diamètre compris entre 125 mm et 200 mm non compris	ml	2,50 €	160	400,00 €
3.5	**Rapport d'intervention inspection télévisée**	u	50,00 €	1	50,00 €
4	**Contrôle test d'étanchéité à l'air**				
4.1	**Essai test d'étanchéité à l'air sur canalisation**				
4.1.1	Pour un diamètre inférieur à 200 mm	ml	1,80 €	160	288,00 €
4.2	**Essai test d'étanchéité à l'air sur regard béton**				
4.2.1	Pour un regard de diamètre inférieur à 1000 mm	u	40,00 €	4	160,00 €
4.2.2	Pour un regard de diamètre égale à 1000 mm	u	40,00 €	1	40,00 €
5.2	**Essai test d'étanchéité à l'eau sur regard béton**				
5.2.2	Pour un regard de diamètre égale à 1000 mm	u	60,00 €	4	240,00 €
5.4	**Rapport d'intervention test d'étanchéité à l'eau**	u	50,00 €	1	50,00 €
	TOTAL CHAPITRE				1 513,00 €

	Prix H.T EU
TOTAL GENERAL HT	1 913,00 €

RECAPITULATION PAR CHAPITRE

Contrôle de de compactage	400,00 €
Contrôle télévisuel de canalisation et Test d'étanchéité	1 513,00 €
TOTAL GENERAL HT	1 913,00 €
TVA 20%	382,60 €
TOTAL TTC	2 295,60 €